

## Compte rendu du Comité syndical

**du 25 janvier 2022 à 18h00**

L'an deux mille vingt-deux le 25 janvier à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

### Présents (25) :

~~Mickaël ALLARD~~, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michelle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, ~~Nicolas CHAUVIN~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, ~~Joël LELARGE~~, Marc LESSCHAEVE, ~~Ghislaine LEVIAU~~, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANCAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, ~~Jérôme PRÉMARTIN~~, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN

**Pouvoirs (14) :** Mickaël ALLARD donne pouvoir à Eric MARTINEAU, Nicolas CHAUVIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Olivier BESNARD, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Ghislaine LEVIAU donne pouvoir à François BOUSSARD, Carine MENAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Eric MARTINEAU

### Absent excusé (0) :

**Absent (3) :** Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

**Conseil de développement territorial : Eric CACHAN, Henri DE BRESSON**

**Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI**

**Ordre du jour :**

<b>1</b>	<b>DELIBERATIONS</b>	<b>3</b>
1.1	Délibération approuvant la convention de partenariat avec la société Terneo	3
1.2	Délibération approuvant les crédits budgétaires d'investissement 2022 avant vote du budget primitif	4
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS</b>	<b>5</b>
2.1	Animations PAH 2022	5
2.2	Energie-Climat : Présentation de la commission énergie-climat – élaboration d'une Charte forestière territoriale	5
2.3	Energie-Climat : Présentation de la commission énergie-climat – préfiguration d'un Plan Alimentaire et Agricole Territorial (PAAT)	6
2.4	Energie-Climat : Présentation du logo "Mon Village Durable"	6
2.5	SIG : Application cadastre-urbanisme et connecteur ADS (Application du Droit des Sols)	6
2.6	Point d'avancement sur l'opération ILLICOV – lignes de co-voiturages au quotidien	6
<b>3</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>7</b>
3.1	Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR	7

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 07 décembre 2021.

Madame la Présidente informe le Comité de la démission de Florian COUTANT, économe de flux.

## **1 DELIBERATIONS**

### **1.1 Délibération approuvant la convention de partenariat avec la société Terneo**

*Cf. Annexe 1 : Terneo\_propositionpartenariat\_modifiée.pdf*

Pour rappel, le PETR a lancé son service efficacité énergétique au 1er janvier 2021. Celui-ci comptabilise 39 adhérents.

Ce service avait pour objectif initial d'être assuré par deux économes de flux. Il était jusqu'à ce jour composé d'une seule personne faute de recrutement efficient sur le second poste.

Afin de pallier à la fois à la difficulté de recrutement mais aussi et surtout à l'absence de service rendu pour une partie des adhérents, le Bureau syndical – après sa séance du 12 janvier 2022 – propose aux membres du Comité syndical de conventionner avec la société Terneo qui exerce une activité de conseil auprès des collectivités et petites entreprises dans le domaine de l'énergie.

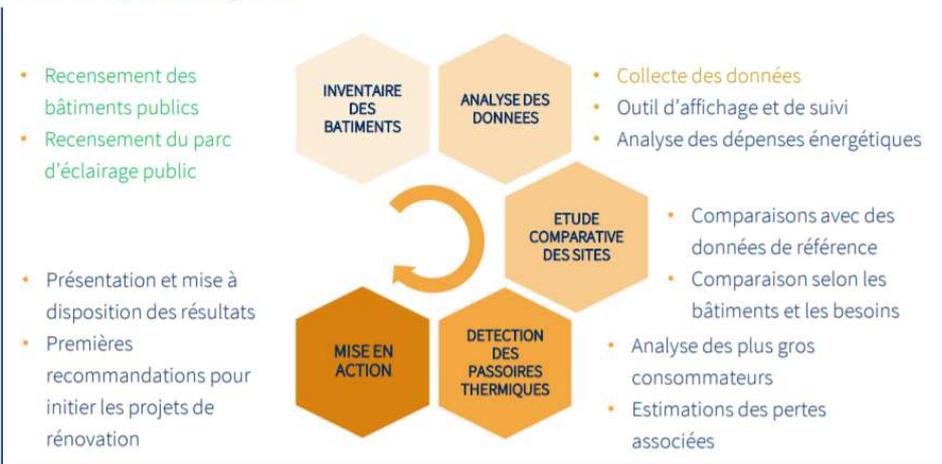
Pour donner suite à la démission du dernier économe de flux en poste, la proposition de contrat de prestation rédigé par Terneo (Cf. annexe 1) expose les modalités suivantes :

- Le partenariat porte sur l'année 2022 et débutera au plus tôt le 01.02.2022. Il inclut une période d'essai de 2 mois ;
- Le partenariat porte sur un nombre de 110 jours travaillés (estimés) soit environ 2,5 jours par semaine
- Le partenariat prévoit un service hotline dédié de 3h par semaine pour répondre aux questionnements des élus et agents techniques ;
- La rémunération du partenariat se fait sous forme d'un forfait mensuel de 3 630 € HT par mois sur la durée du partenariat (39 930 € HT à compter du 01.02.2022) ;
- Sous réserve de la réception de l'ensemble des données correspondantes, l'objectif est d'avoir finalisé 1/3 des diagnostics énergétiques des communes adhérentes en juillet 2022 et 2/3 à la fin de l'année 2022 ;
- Le PETR se réserve le droit de mettre fin au partenariat avant l'échéance prévue dans le contrat si les objectifs de délais fixés dans la convention ne sont pas atteints et si Terneo ne fournit aucun rendu de son travail pendant deux mois consécutifs ;
- Terneo se réserve le droit de mettre fin à ses obligations dans le cadre du partenariat si l'une des factures destinées au PETR n'est toujours pas réglée trois mois après son émission ;
- En l'absence d'économe de flux, le service efficacité énergétique assure exclusivement les missions suivantes, réalisées en partenariat avec Terneo :

## Missions du partenariat

Les tâches sont réparties en 3 catégories : en **bleu** les tâches Terneo, en **or** les tâches PETR Vallée du Loir et en **vert** les tâches Terneo et PETR Vallée du Loir.

### Phase 1 : diagnostic énergétique



- L'organisation provisoire en l'absence d'un économiste de flux est la suivante :
  - ⇒ L'interlocuteur principal de Terneo devient la chargée de mission énergie-climat ;
  - ⇒ Le PETR doit mobiliser 0.5 ETP en interne afin d'assurer les missions répertoriées en or et en vert dans le schéma ci-dessous.

A l'issue de cette présentation, il est proposé au Comité syndical d'autoriser Mme la Présidente à signer\* la convention de partenariat avec la société Terneo selon les modalités exposées ci-dessus.

*\*Sous réserve de l'acceptation des modalités de co-financement dudit partenariat par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), partenaire financier du PETR Pays Vallée du Loir dans le cadre de la convention SEQUOIA – Programme ACTEE.*

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 39 membres présents ou représentés, approuve la délibération de partenariat avec la société Terneo et autorise Mme la Présidente à signer la convention (sous réserve de l'acceptation des modalités de co-financement par la FNCCR).

### **1.2 Délibération approuvant les crédits budgétaires d'investissement 2022 avant vote du budget primitif**

Afin de pouvoir régler la facture de MG Design (refonte de l'application pour le CIAP) avant le vote définitif du budget, il est nécessaire de prendre une délibération " Crédits budgétaires d'investissement 2022 avant vote BP ".

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Présidente sollicite l'autorisation du Comité syndical pour :

- Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 10 021,00 € dont l'affectation est la suivante :

Compte	Libellé du compte	BP Voté 2021	25%
2051	Concessions, droits similaires	40 084,00 €	10 021,00 €

- Reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022.

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 39 membres présents ou représentés, approuve :

- L'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 10 021,00€
- La reprise des crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022

## **2 INFORMATIONS**

### **2.1 Animations PAH 2022**

En raison de la situation sanitaire, la soirée des Allumés prévue le vendredi 21 janvier 2022 est reportée le vendredi 25 février 2022. Les activités sont maintenues.

Malices au Pays a également été impacté, certains spectacles sont reportés.

La sortie de l'ouvrage de Stéphanie BARIOZ-AQUILON, chargée de mission Inventaire du patrimoine, est prévue le 05 mars 2022. A cette occasion, 4 week-end sur le patrimoine sont organisés, du 05 mars au 03 avril 2022.

### **2.2 Energie-Climat : Présentation de la commission énergie-climat – élaboration d'une Charte forestière territoriale**

Monsieur CHAUVIN (connecté à distance - visio-conférence) prend la parole pour introduire la charte forestière, présentée ensuite par Monsieur SALMON - support fourni en *annexe 2*.

Monsieur BOUSSARD est très favorable au projet, mais il observe que celui-ci demande du temps et des connaissances. Il note un point sensible au niveau de l'ampleur de la tâche, et met en garde sur le fait de ne pas croiser le travail avec des chartes déjà en cours.

Amandine PERRIAUD apporte une précision : un bureau d'étude devra nécessairement être missionné et les données du CRPF collectées.

Monsieur PETER ajoute que ce projet permettrait de réduire le CO<sub>2</sub> dans l'air, par capture de 130 millions de tonnes.

Madame LATOUCHE conclue que la décision doit être prise rapidement, et pose une date butoir à juillet 2022 – date ultime pour solliciter les co-financements à hauteur de 100%.

### **2.3 Energie-Climat : Présentation de la commission énergie-climat – préfiguration d'un Plan Alimentaire et Agricole Territorial (PAAT)**

Monsieur CHAUVIN introduit le PAAT, sujet ensuite présenté par Monsieur CACHAN – support fourni en *annexe 3*.

Monsieur BOUSSARD intervient en précisant que toutes les communes sont volontaires, mais attention à ne pas croiser les diagnostics avec ceux déjà effectués. Il faut également sensibiliser les communes et les accompagner. Il met l'accent sur les difficultés dans les EHPAD, mais aussi pour les producteurs qui doivent être formés pour être reconnus, même s'ils détiennent déjà un label.

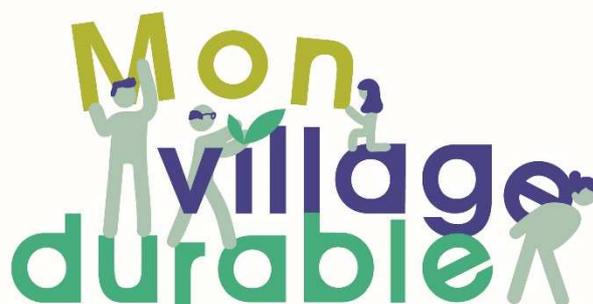
Monsieur CACHAN ajoute que le conseil de développement est prêt à diffuser l'information auprès de la population et mettre en place des actions de sensibilisation.

### **2.4 Energie-Climat : Présentation du logo "Mon Village Durable"**

Amandine PERRIAUD rappelle la démarche expérimentale de "Mon Village Durable" menée sur la commune de Crosnières (CC du Pays fléchois) depuis le mois de septembre 2021.

Plusieurs groupes de travail sont actuellement menés avec les habitants sur les 3 thématiques suivantes (retenues lors d'une réunion de concertation) : la réduction des déchets, une meilleure gestion de l'eau et une alimentation plus locale.

Le logo créé pour communiquer sur les actions menées dans le cadre de l'expérimentation "Mon Village Durable" - objectif d'un village engagé sur chaque Communauté de communes – est ci-contre.



### **2.5 SIG : Application cadastre-urbanisme et connecteur ADS (Application du Droit des Sols)**

Kévin CHARLOT indique que le connecteur ADS est en production, il est possible de le mettre à disposition. Il va proposer dans les semaines à venir, pour les utilisateurs/trices, des sessions de formation de 2h et/ou des vidéos, avec un support.

### **2.6 Point d'avancement sur l'opération ILLICOV – lignes de co-voiturages au quotidien**

Sophie RYCHLICKI prend la parole et indique que la ligne est toujours à l'essai, elle n'est encore pas officiellement ouverte, faute d'une communauté de conducteurs suffisante et qui valide sur l'application sur ses trajets Aller-retour.

### 3 QUESTIONS DIVERSES

#### 3.1 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
<b>Année 2022</b>	
Vacances du 05 au 21 février 2022	
Mercredi <b>02 février 2022</b> à 14h30 à 16h30 - ROB	<b>ATTENTION CHANGEMENT DE DATE ET D'HORAIRE</b> Mercredi <b>23 février 2022</b> à 19h00 – ROB
Mercredi <b>09 mars 2022</b> à 14h30 à 16h30 - Budget	Mardi <b>29 mars 2022</b> à 18h00 - Budget
Vacances du 09 au 25 avril 2022	
Mercredi <b>27 avril 2022</b> à 14h30 à 16h30	
Mercredi <b>25 mai 2022</b> à 14h30 à 16h30 (optionnel)	Mardi <b>10 mai 2022</b> à 18h00
Mercredi <b>15 juin 2022</b> à 14h30 à 16h30	Mardi <b>28 juin 2022</b> à 18h00
<b>Conférence des Maires : le 06 juillet 2022</b> à partir de 18h30	
Mercredi <b>07 septembre 2022</b> à 14h30 à 16h30	Mardi <b>20 septembre 2021</b> à 18h00
Mercredi <b>19 octobre 2021</b> à 14h30 à 16h30	
Mercredi <b>02 novembre 2021</b> à 14h30 à 16h30	Mardi <b>15 novembre 2022</b> à 18h00
Mercredi <b>30 novembre 2022</b> à 14h30 à 16h30	
	Mardi <b>06 décembre 2022</b> à 18h00

**TERNEO**   




Proposition de partenariat  
PETR Vallée du Loir - Terneo

# Le contexte du Pays Vallée du Loir



## Contexte local

Au-delà des objectifs régionaux (SRADDET), le PETER Vallée du Loir a démontré un engagement volontaire dans la transition énergétique depuis un certain nombre d'années : lauréat du **programme LEADER en 2014**, PCET en 2016, lauréat **TEPCV en 2017**, **partenariat pour la valorisation des CEE en 2017** avec Certinergy et son **PCAET** arrêté en janvier 2020. La rénovation énergétique des bâtiments joue un rôle majeur dans la transition énergétique qui est **au cœur de la stratégie territoriale du PETER**.

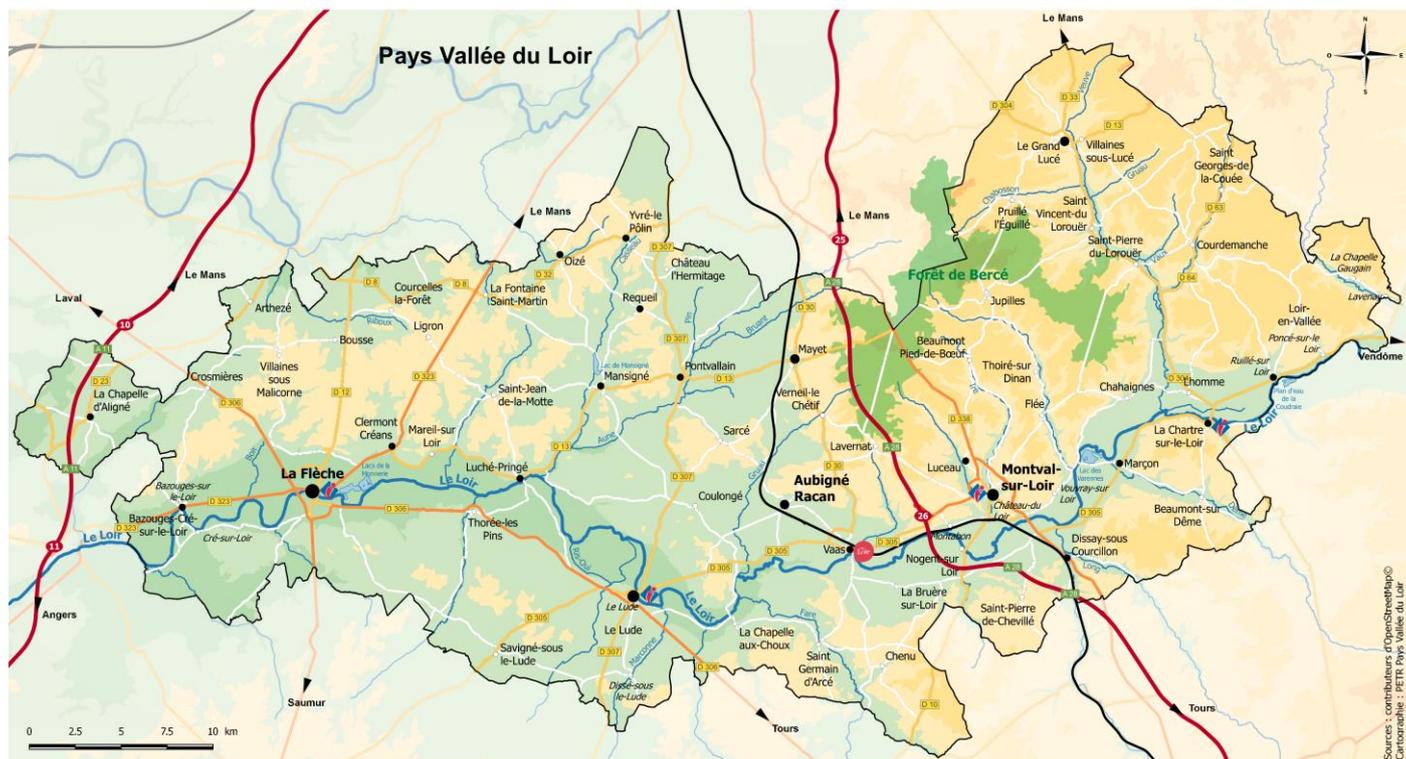
## Le décret tertiaire

Entré en application, le décret tertiaire impose une **réduction de la consommation énergétique** des bâtiments publics et privés à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> **de -40% d'ici 2030**, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050. Ils doivent également être en dessous d'un certain seuil de consommation fixé par l'ADEME. Par ailleurs l'ADEME impose la déclaration des données de consommation **avant le 30 septembre 2022**.

## Le programme ACTEE

Le PETER Vallée du Loir a été désigné lauréat de l'**appel à projets SEQUOIA** en décembre 2020. Ce programme permet au PETER de financer la mise en œuvre d'audits énergétiques, d'études de faisabilité et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments tertiaires. Les lauréats doivent **d'ici fin 2022** recruter des économistes de flux, optimiser la consommation des bâtiments publics à l'aide d'outils innovants, réaliser une stratégie d'investissement et lancer la maîtrise d'œuvre. Le PETER est également lauréat de l'**appel à projets MERISIER** qui finance la rénovation énergétique des écoles. Le programme ACTEE a déjà permis le recrutement d'un économiste de flux.

# Objet du partenariat



Altitude (en mètre)	Population
0 - 40	● moins de 1000 hab.
40 - 80	● plus de 1000 hab.
80 - 120	● plus de 2000 hab.
120 - 160	● plus de 4000 hab.
> 160	● plus de 15000 hab.



**PÉTR Pays Vallée du Loir**  
**Office de tourisme de la vallée du Loir**

**La Flèche** Siège d'EPCI  
Loir-en-Vallée Commune

Dissé-sous-le-Lude Commune déléguée



## Contexte du partenariat

En cohérence avec sa stratégie de transition énergétique, le PÉTR Vallée du Loir cherche un cabinet de conseil pour conduire les missions du programme ACTEE dans les délais imposés par le programme et le décret tertiaire.

## Objet

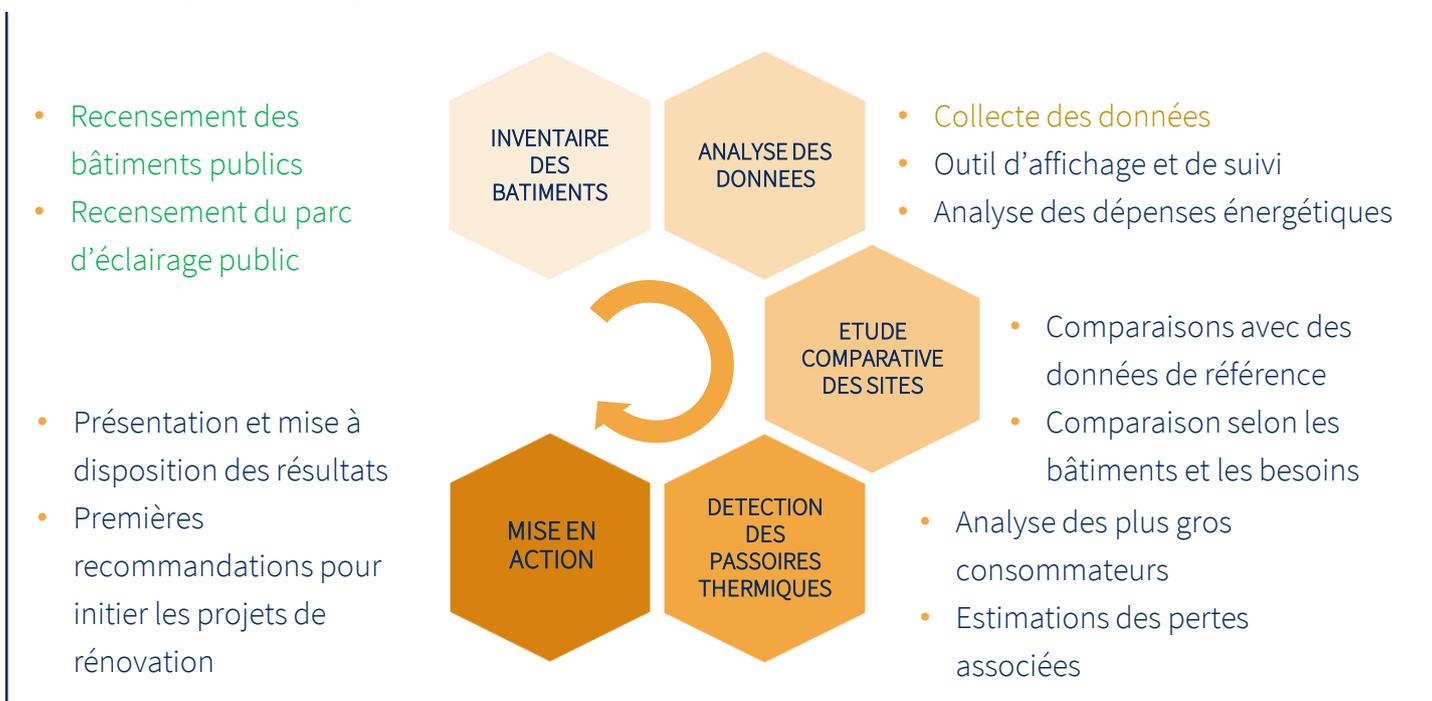
Le présent partenariat a pour objet un accompagnement du PÉTR Vallée du Loir à la rénovation énergétique du patrimoine des 40 communes adhérentes. Cet objectif se décompose en 3 phases (décrites plus précisément en page suivante) : diagnostic énergétique, définition d'une stratégie de rénovation et suivi des projets afin de répondre aux exigences du programme ACTEE.

Ce partenariat intervient en appui de l'économe de flux actuellement en poste au PÉTR.

# Répartition des tâches

Les tâches sont réparties en 3 catégories : en **bleu** les tâches Terneo, en **or** les tâches économiste de flux et en **vert** les tâches Terneo et économiste de flux.

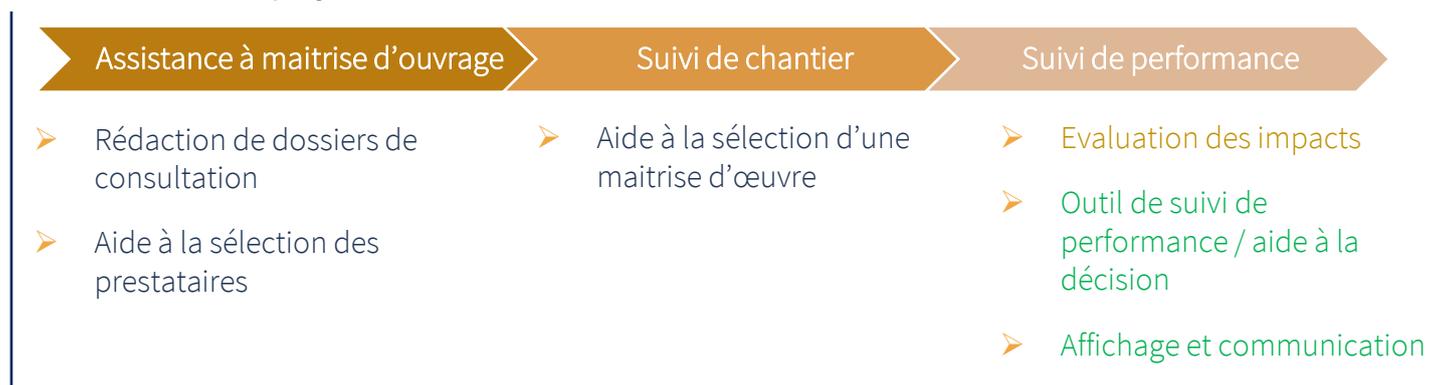
## Phase 1 : diagnostic énergétique



## Phase 2 : définition d'une stratégie de rénovation



## Phase 3 : suivi des projets



## Pourquoi choisir Terneo ?

Forte compétence technique

Animation de réseau

Gestion de projets

Capacité relationnelle

Efficacité et professionnalisme

Force de proposition

### EXPERTISE



### DISPONIBILITE

Comités de pilotage mensuels pour donner une vision claire de l'avancement

Visites régulières pour être au plus près des besoins

Permanence opérationnelle hebdomadaire

### TRANSFERT DE COMPETENCE

Mise à disposition des outils opérationnels

Transparence sur les méthodes de traitement des données

Formation de l'économe de flux

## Notre équipe



**PIERRE MONTAGNE**  
Président de Terneo

Diplômé de **CentraleSupélec**, Pierre a travaillé pendant plus de six ans dans des entreprises du domaine de l'énergie (Totalenergies, Engie, Neoen). Il a notamment passé un an en tant que **fournisseur d'électricité** et trois ans chez Neoen en tant que développeur solaire, **responsable des appels d'offres**. Son expertise couvre la **fourniture d'électricité** et **les projets photovoltaïques** au sol ou en toiture sur tous les modes de revente (autoconsommation, revente directe, appels d'offres et PPA).



**THÉODORE DE MAUPEOU**  
Directeur de Terneo

Diplômé de **CentraleSupélec**, Théodore a travaillé pendant 4 ans dans une entreprise de développement solaire (Corsicasole), en tant que **responsable Etudes et Exploitation**. Son expertise couvre les analyses de performances des centrales solaires et le développement de projets d'agrivoltaïsme. Son domaine de compétences s'étend également aux centrales solaires couplées avec une solution de **stockage** et à **l'exploitation photovoltaïque** dans les zones non interconnectées.

# Modalités du partenariat (1/2)

## Durée du partenariat

Le partenariat porte sur l'année 2022. Il débutera à la date de signature (estimée au 01/02/2022) et s'achèvera au 31 décembre 2022. Il inclut une **période d'essai de 2 mois**.

Terneo s'engage à dédier **2,5 jours travaillés par semaine** sur les missions décrites dans le cadre de ce partenariat. Cela correspond à un nombre de jours travaillés estimé à **110 jours (pour une signature au 01/02/2022 incluant 4 semaines de congés)**. Terneo propose le mercredi après-midi, jeudi et vendredi comme jours travaillés chaque semaine pour ce partenariat.

## Objectifs de délais

Terneo conduira **en priorité les missions de la phase 1 de diagnostic énergétique** (voir page 2) : recensement du patrimoine bâti, analyse de données, étude comparative des sites, détection des passoires thermiques et restitution auprès des communes. Pour cette première phase, il est entendu que Florian Coutant sera en charge de collecter les données et de les restituer sous les formes suivantes:

- Accès (identifiant + mot de passe) aux comptes fournisseurs des communes pour l'électricité et le gaz
- Tableur de données de consommation et facturation pour toutes les consommations non accessibles numériquement (anciennes factures électricité et gaz, factures fioul, facture bois-énergie)

Une fois ces données collectées, Terneo se chargera de les analyser.

La méthodologie de travail sur la phase 1 proposée entre Terneo et Florian Coutant est décrite dans l'annexe 2.

Sous réserve de la réception de l'ensemble des données correspondantes, l'objectif est d'avoir finalisé **1/3 des diagnostics énergétiques des communes adhérentes en juillet 2022 et 2/3 à la fin de l'année 2022**.



## Modalités du partenariat (2/2)

### Rendus

Pour un suivi efficace de la mission, Terneo propose les rendus suivants (inclus dans le forfait mensuel) :

- **3 réunions physiques** pour travailler avec le PETR Vallée du Loir
- **6 réunions physique** pour des restitutions auprès des communes si demandées par le PETR
- Une **disponibilité par téléphone** durant les jours travaillés
- Un **service hotline dédié de 3h** par semaine (9h-12h vendredi matin – à confirmer)
- **1 fiche de reporting** par mois sous forme de la fiche en annexe 2 accompagnée de fiches d'identité des communes analysées
- **1 présentation** pour chaque commune accompagnée d'**un rapport d'analyse** sous format pdf et **des données brutes** sous format excel

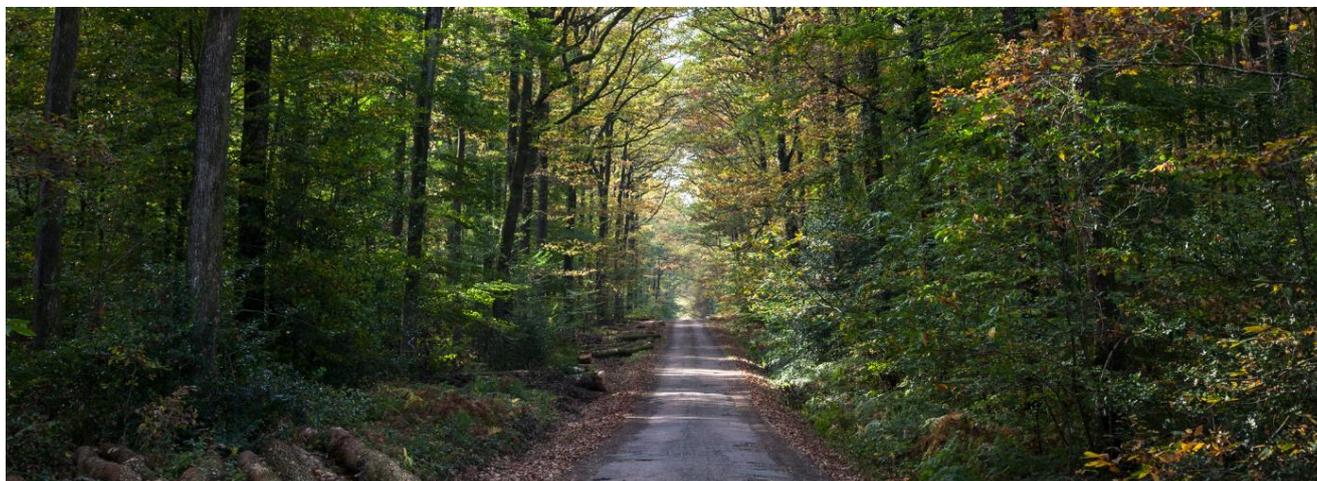
Toute réunion physique supplémentaire sera facturée à 300 € HT sur les jours travaillés / 600€ HT sur des jours non travaillés.

### Rémunération

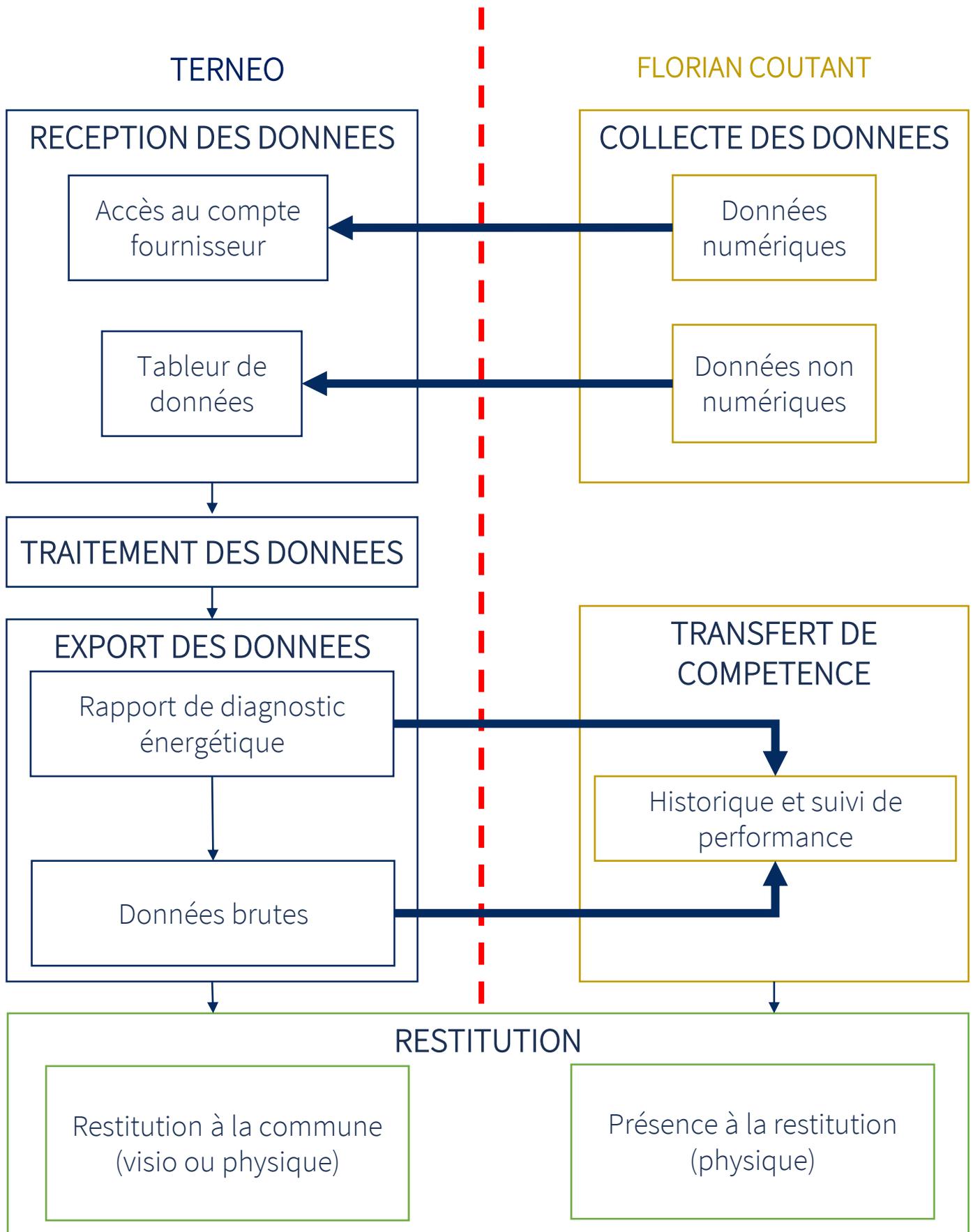
Terneo propose que la rémunération se fasse sous forme d'un **forfait mensuel de 3 630 € HT** par mois sur la durée du partenariat (**39 930 € HT si le partenariat est signé le 01/02/2022**). Ce forfait couvre l'ensemble des rendus présentés ci-dessus. Les rendus ou prestations non inclus dans la mission ne sont pas traités dans le cadre de ce partenariat (expertise photovoltaïque par exemple).

### Facturation

Les factures seront envoyées en fin de mois pour un règlement sous 30 jours fin de mois.



# Annexe 1: méthode de travail phase 1



# Annexe 2 : exemple fiche reporting (1/2)

Etat d'avancement du 01/02/2022

## Actualités du mois

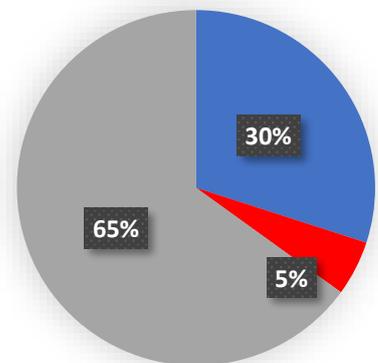
Au cours du mois de janvier, Terneo, avec l'aide de Florian Coutant a récolté les données de 10 communes (Yvré le Pôlin, Mayet, La Bruère-sur-Loir, La Chapelle-Aux-Choux, Chenu, Saint Germain d'Arcé, Clermont-Créans, Mareil-sur-Loir, Villaine sous Malicorne et Bousse ) et finalisé le diagnostic énergétique de 3 communes (Pruillé-l'Eguillé, Thorée les Pins et Chahaigues)

## Etat d'avancement missions

L'état d'avancement du diagnostic énergétique du Pays Val de Loir est estimé à 24%



- Communes ayant transmis leurs données de consommations
- Communes ayant réalisés leur diagnostic énergétique
- Communes non traitées



# Annexe 2 : exemple fiche reporting (2/2)

Etat d'avancement du 01/02/2022

## Analyse globale

Depuis le début de l'étude :



50 bâtiments recensés  
15 bâtiments analysés



2000 MWh élec/an recensés  
400 MWh élec/an analysés



1000 candélabres recensés  
200 candélabres analysés



2000 MWh gaz/an recensés  
400 MWh gaz/an analysés

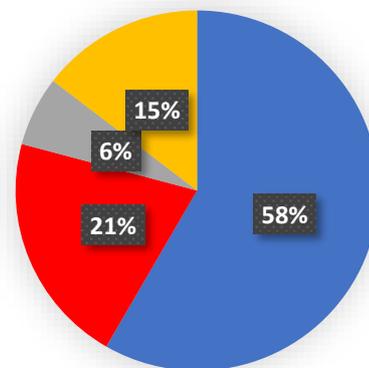


500 k€/an de dépenses énergétiques recensés  
100 k€/an de dépenses énergétiques analysés

## Répartition dépenses analysées

Sur les deux communes analysées, les dépenses énergétiques se répartissent comme suit :

	Dépenses annuelles (en k€/an)
Gaz - bâtiments publics	58,3
Elec - bâtiments publics	20,8
Elec - service eau	6,3
Elec - éclairage public	14,6
Total	100



■ Gaz - bâtiments publics    ■ Elec - bâtiments publics  
■ Elec - service eau    ■ Elec - éclairage public

# Mettre en place une Charte Forestière Territoriale (CFT)

## Action n°14 du Plan Climat-Air-Énergie Territorial



**Définition de l'action :** La Charte Forestière Territoriale est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, environnemental, social et même culturel. Il s'agit d'une démarche volontaire.

- **Objectif à court terme (2022/2023) :** élaboration et partage du diagnostic territorial à l'échelle du PETR (3 EPCI) avec les parties prenantes et les acteurs territoriaux ;
- **Objectif à moyen terme (après 2023) :** définition et animation d'un programme d'actions - sous réserve de la validation des EPCI intéressés.

### Contexte :

- Sur le PETR, la surface forestière représente 40 610 hectares (soit 22% de la superficie totale) ;
- Sur le PETR, la superficie de forêts sous Documents de Gestion Durable s'élève à 13 614 hectares (soit 33% de la surface boisée) ;
- Sur le PETR, on comptabilise 16 537 propriétaires forestiers ;
- 92% de ces propriétaires forestiers possèdent moins de 4 hectares de forêt ;
- La rentabilité d'une action sylvicole pour le propriétaire foncier et pour le négociant n'est possible qu'à partir d'un volume minimum de bois négocié ;
- De très nombreuses petites parcelles forestières de notre territoire sont actuellement à l'état d'abandon à cause d'héritages successifs et de l'éparpillement des héritiers ;
- En France, à peine la moitié de l'accroissement annuel de la forêt est récolté. Cela est une réelle problématique car pour être bien portantes et productives, les forêts doivent être accompagnées dans leur régénération.

### Intérêt de travailler sur la forêt :

#### **1. Économique :**

- Développer et structurer les activités de la filière bois ;
- Mobiliser la ressource locale principalement dans la construction et la rénovation mais aussi en tant que ressource énergétique dans un contexte économique actuel qui voit croître le coût des énergies fossiles traditionnelles ;
- Apporter une matière première locale dans un contexte actuel de renouvellement des systèmes de chauffage au bois (réseau de chaleur, chaudière nouvelle génération...) ;
- Limiter le transport routier en profitant d'une ressource locale.

#### **2. Environnemental :**

- Parvenir à une meilleure gestion du patrimoine forestier : une gestion durable à long terme (la forêt qui existera dans 50 ans se gère dès aujourd'hui) notamment par le biais de l'accompagnement du CRPF tout au long de la démarche ;
- Favoriser l'accroissement et le renouvellement forestier et ainsi améliorer le stockage carbone ;
- Accompagner l'évolution des pratiques sylvicoles et notamment prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion forestière ;
- Favoriser les synergies entre les différents espaces (agricoles, forestiers, urbains).

### **3. Social :**

- Sensibiliser le public au rôle des espaces forestiers et favoriser une culture forestière ;
- Co-construire le projet avec les différents acteurs qui côtoient la forêt privée : Fransylva, Fédération des chasseurs, Fibois, association de naturalistes (GRETIA, LPO...), SDIS, associations d'utilisateurs de la forêt (randonnées...).

#### **Intérêt de réaliser un diagnostic :**

- Approfondir la connaissance de la forêt et des propriétaires forestiers ;
- Etudier la structuration de la filière et l'utilisation (actuelle et potentielle) du bois.

#### **Intérêt d'élaborer une charte forestière :**

- Offrir la possibilité aux petits propriétaires de valoriser au mieux leur foncier , en se faisant accompagner dans la gestion durable de leur patrimoine forestier.
- A terme, gérer, commercialiser et faire repousser leurs bois au besoin en mutualisant ces opérations de manière à les rendre rentables pour l'ensemble de la filière bois locale.

#### **Contenu de la phase de diagnostic :**

- Le diagnostic porterait sur les 3 fonctions des espaces forestiers : économique, social et environnemental, et il permettrait de faire un recensement exhaustif des acteurs de la filière de l'amont jusqu'à l'aval, de capitaliser et analyser les données fournies par les partenaires.
- Ce diagnostic servira de base au déploiement d'un plan d'actions qui pourra traiter les sujets suivants :
  - Dynamiser l'amont de la filière (gestion forestière et exploitation) aussi bien que l'aval (acteurs économiques et collectivités) ;
  - Rôle à jouer des EPCI et des communes en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments publics, par l'utilisation de bois local issu des partenariats (notamment l'utilisation de matériaux biosourcés ou de bois de chauffage) ;
  - Actions de sensibilisation auprès du grand public.

**Calendrier :** 12 mois minimum\* - à compter d'octobre 2022.

*\*Hors démarches administratives (dépôt d'un dossier de demande de subvention, rédaction et lancement d'un marché public).*

**Partenaires à mobiliser** (liste non exhaustive) : DRAAF / DDT / ADEME / CRPF / ONF / Fransylva / AFAC Pays de la Loire / Fibois UREFSIB / PEFC Ouest / Chambre d'Agriculture / CIVAM AD 72 / UD CUMA 72 / propriétaires forestiers privés / acteurs de la filière ressource bois / SDIS / Associations de randonneurs (aspect loisir/tourisme sur les chemins communaux).

---

**Coût de l'action :** environ 50 000€ - à affiner (prestation de services).

**Recettes :** 100% (80% FEDER, 20% Région des Pays de la Loire) si dossier de demande de subvention déposé avant juillet 2022.

**Moyens humains :** Prestations de service externalisée + 0.2 ETP en interne (dépôt de demande de subvention, rédaction et lancement du marché public, pilotage et suivi de la phase de diagnostic avec le prestataire, organisation et co-animation des comités de partenaires).

**Retour d'expérience en Sarthe :** CC de l'Orée de Bercé Belinois.

- Diagnostic territorial (coût 36 300€ TTC) suivi de l'animation d'une charte forestière sur 3 ans puis prolongation de l'animation pour 3 années supplémentaires.
- Exemple d'action phare : fédération des propriétaires de petites parcelles sur des chantiers groupés.
- Bilan chiffré : la surface forestière sous PGD a été multipliée par 2,3. Elle est passée de 488 hectares à 1286 hectares.

## Préfigurer un Plan Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT)

Action n°20 du Plan Climat-Air-Énergie Territorial : « Soutenir l'agriculture locale raisonnée et/ou biologique par le biais de la restauration collective ».



**Définition de l'action :** Le Plan Agricole et Alimentaire Territorial est un projet collectif ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture sur le territoire et de développer une alimentation durable et de qualité dans ses multiples dimensions : sociale, environnementale, économique, santé. Il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

- **Objectifs à court terme (2022) :**
  1. Élaboration et partage d'un diagnostic territorial avec les parties prenantes ;
  2. Sensibiliser les habitants.
- **Objectif à moyen terme (2023) :** réponse à l'appel à projets du programme national pour l'alimentation (PNA) afin de lancer un PAAT.

### Contexte :

- Sur le PETR, la surface agricole utile représente 73 626 hectares (soit plus de 50% de la superficie totale) ;
- Sur le PETR, on comptabilise 1 144 exploitations agricoles (nombre en diminution constante, avec des regroupements d'entreprises) ;
- La taille des exploitations s'agrandit, elle est aujourd'hui supérieure à la moyenne nationale avec 64 hectares (contre 53 ha au niveau national) ;
- Le territoire du PETR accueille une forte diversité de productions et de systèmes d'exploitation : élevage bovin viande et bovin lait, aviculture, arboriculture, maraîchage, viticulture etc.
- Le PETR a déjà initié une démarche, mise en veille depuis 2018, via le déploiement de la Charte Qualité & Proximité qui permettait d'identifier les professionnels favorisant les circuits-courts de proximité et notamment la saisonnalité, la traçabilité et la durabilité des produits ;
- Le contexte réglementaire, par le biais de la loi EGALIM, impose notamment à la restauration collective publique de proposer au moins 50% de produits de qualité durables ou locaux dont au moins 20% de produits bio à compter du 1er janvier 2022. La loi « climat et résilience » impose la même règle à la restauration collective privée au 01/01/2024.

### Intérêt de travailler sur l'alimentation :

- 1. Économique :**
  - Structuration et consolidation des filières dans les territoires ;
  - Rapprochement de l'offre et de la demande ;
  - Contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles.
- 2. Environnemental :**
  - Développement de la consommation de produits locaux et de qualité ;
  - Valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique ;
  - Préservation de l'eau et des paysages ;
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction des déchets.
- 3. Social :**
  - Éducation alimentaire ;

- Accessibilité sociale ;
- Valorisation du patrimoine local.

#### **4. Santé :**

- Valorisation de l'Intérêt diététique et nutritionnel des produits alimentaires de qualité

#### **Intérêt de réaliser un diagnostic :**

- Avoir un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale (côté offre) ;
- Avoir un état des lieux du besoin alimentaire du bassin de vie (côté demande) ;
- Identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

#### **Contenu de la phase de diagnostic :**

1. Récolter des connaissances et données sur les flux alimentaires du territoire ;
  2. Identifier, connaître et mobiliser les acteurs du système alimentaire local ;
  3. Sensibiliser le grand public (via des cinés-débats ou des conférences).
- ⇒ A l'issue de la phase de diagnostic et de ses conclusions, plusieurs angles de travail peuvent émerger dans l'élaboration d'un PAAT : l'économie alimentaire, la préservation de l'environnement, l'aspect nutrition-santé ou encore l'aspect culture-gastronomie. Il s'agira au territoire, à l'appui de ses parties prenantes, de déterminer le ou les axes à traiter.

**Calendrier** : 8 à 12 mois minimum\* - à compter d'avril 2022

*\*Hors délais des démarches administratives relatives au recrutement d'un(e) stagiaire.*

**Partenaires à mobiliser** (liste non exhaustive) : Collectivités locales en charge de la restauration collective / Plateformes d'approvisionnement / Chambre d'Agriculture / GAB / CIVAM / CUMA / Coopératives Agricoles / Groupements de producteurs / CCI / CMA / Conseil Départemental / ARS / Associations de consommateurs etc.

**Coût de l'action** : environ 12 000€ (5 000€ rémunération stagiaire et charges, 2 000€ frais de communication et d'évènementiel, 5 000€ prestations externes\*\* de la part des partenaires du PCAET comme la Chambre d'Agriculture/GAB/CIVAM etc.).

*\*\*Hors prestations réalisées à titre gratuit dans le cadre des missions de service public exercées par lesdits partenaires.*

**Recettes** : 50% (aucunes recettes connues à ce jour pour la rémunération du stagiaire et charges, 80% LEADER pour frais de communication et prestations externes). Des partenaires mécènes pourront être à impliquer.

**Moyens humains** : conseil de développement territorial sur l'aspect de concertation citoyenne + stagiaire sur 6 mois minimum + 0.3 ETP en interne (temps d'accompagnement du stagiaire en tant que maître de stage, pilotage de l'action, lancement et suivi des prestations externes, organisation et animation des comités de partenaires)

**Retour d'expérience en Région** : CC Erdre et Gesvres.

- Travail amorcé dès 2010 avec comme 1er sujet la structuration de la filière agricole et comme porte d'entrée une action autour de la restauration collective.
- Initiative du conseil de développement et important travail de concertation auprès du grand public et des scolaires.
- 1er PAT non labellisé en 2018. 2nd PAT labellisé en 2021.

**Retour d'expérience en Sarthe** : Pays Vallée de la Sarthe.

- Réalisation d'un diagnostic territorial par une stagiaire en parallèle d'un déploiement d'actions grand public (2020).
- 1er PAAT labellisé en 2021.